

# Les quais de transfert des ordures ménagères rénovés

**A**près les sites de Florac, Marvejols et Saint-Chély-d'Apcher, le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement (SDEE) de Lozère a terminé son programme de rénovation des quais de transferts des ordures ménagères, le 16 juin dernier, à Langogne.

L'installation datait d'une vingtaine d'années et nécessitait une rénovation pour maintenir l'activité sans risque de panne.

Un appel d'offres a été lancé. Et pour un budget de 200 000 €, l'opération a consisté à changer le compacteur et à rafraîchir les trémies.

« Ces équipements servent à compacter les ordures ménagères collectées par les camions classiques et depuis les bennes. Elles sont ensuite transvasées dans des caissons qui, eux-mêmes, sont transférés par des camions de plus grande capacité, vers le Centre départemental de traitement des ordures ménagères de Mende », explique Pascal Solignac, responsable des services techniques du SDEE. Ce procédé permet de réduire le nombre de navettes puisque de pareils camions peuvent transporter l'équivalent de cinq à six camions "classiques".

Si le site de Langogne appartient au SICTOM, le quai de transfert se trouve à la limite de deux compétences,

bien séparées : la collecte et le traitement.

Ce sont dix syndicats locaux qui assurent la collecte pour la région de Langogne et des Hauts Plateaux, sous la responsabilité du Sictom.

Quant au traitement, il est géré par le SDEE. Ce sont deux structures différentes.



## LES COLLECTES NE CONTIENNENT QUE 30 % D'ORDURES MÉNAGÈRES

Henri Prouhèze, président du Sictom des Hauts Plateaux, se satisfait que la rénovation ait lieu en juin : « En juillet et août, la tournée des camions est doublée. En été, nous faisons appel à des vacataires. À l'année, six personnes travaillent sur le site, dont deux, par intermittence à la déchetterie ».



▲ Les quais de transfert. PHOTO DR

Mais ce qui préoccupe le plus ces deux responsables, c'est que les collectes ne contiennent que 30 % d'ordures ménagères, pour 30 % de biodéchets et 40 % qui devraient être traités dans la filière recyclage, papiers ou verres, via la déchetterie et les bacs jaunes.

« Bien que la commune organise une tournée pour les cartons, une fois par semaine, on en retrouve dans nos collectes, comme on a déjà retrouvé des

moteurs ou des gravats » explique Henry Prouhèze.

« Nous envisageons aussi la récupération pour le recyclage des pneus, puisque les agriculteurs n'en utilisent quasiment plus », ajoute-t-il.

Pour Pascal Solignac, « il faudrait qu'un seul pilote gère le collectif pour tout le monde. En attendant, il faut inciter les gens à composter, chez eux ».